



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

Campagne 2009

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

ÉCONOMIE ET GESTION APPLIQUÉES A LA PROFESSION

Session 2009

Durée : 2h30
Coefficient : 2

Matériel autorisé : Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante conformément à la circulaire n° 99-186 du 16/11/1999.

Barème indicatif :

Partie 1 : 24 points
Partie 2 : 16 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 7 pages, numérotées de 1/7 à 7/7

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2009
Économie et gestion appliquées à la profession	Code : ESEGAP	Page 1/7

Toutes les réponses doivent être rédigées et justifiées.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE M.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de M. est un établissement public administratif local.

Ses missions consistent à animer une action de prévention et de développement social sur le territoire communal en liaison avec les institutions publiques (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, Caisse d'allocations familiales...) et privées (associations caritatives, chantiers d'insertion...). À ce titre, son rôle consiste à répondre directement aux besoins sociaux des habitants : accès aux différents droits, lutte contre les exclusions, aide et accompagnement des personnes en difficulté : personnes âgées, personnes handicapées, familles, enfants ...

Espace d'innovation, de concertation et d'adaptation des politiques sociales communales, le CCAS a toute légitimité à développer une analyse des besoins sociaux de la commune. Cette analyse doit associer tous les acteurs du territoire qui apporteront leurs propres sources statistiques et expertises.

À partir d'octobre 2007, s'est déroulé le Grenelle de l'insertion, sous l'égide du haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté. L'une des mesures phares de cette période de concertation est la création du Revenu de solidarité active. Ce dispositif se généralise après une phase d'expérimentation dans quelques départements. Il poursuit un triple objectif :

- simplifier les dispositifs existants (revenu minimum d'insertion, allocation parent isolé) ;
- inciter à la reprise d'emploi en garantissant une augmentation des revenus ;
- lutter contre la pauvreté au travail.

Vous êtes employé(e) par le CCAS en tant que technicien(ne) en économie sociale et familiale et vous travaillez plus particulièrement sur la veille informationnelle dans les domaines de l'insertion, de l'analyse des besoins sociaux et de la mise en place d'actions ponctuelles.

Annexes :

Annexe 1 : l'appui social individualisé (ASI)

Annexe 2 : le revenu de solidarité active en question

Annexe 3 : le RSA : remède ou fracture sociale ?

Annexe 4 : informations relatives à la journée familiale interculturelle et sportive

Annexe 5 : taux de départ en vacances selon le revenu global annuel net du ménage en euros

Annexe 6 : part des 5-19 ans bénéficiaires d'aide au départ des caisses d'allocation familiale et des comités d'entreprise selon le revenu annuel de la famille

PARTIE 1 - Dispositifs d'insertion

La ville de M. possède de nombreux dispositifs et structures permettant de répondre à la demande du public en grande difficulté sociale. Mais les personnes concernées n'en ont pas toujours connaissance. Le personnel administratif du CCAS ne dispose pas non plus d'une information suffisante sur ces dispositifs et n'oriente pas toujours le public vers les bons interlocuteurs.

Le président du CCAS vous charge de présenter en particulier l'appui social individualisé (ASI) et d'étudier la mise en place du revenu de solidarité active.

À l'aide de vos connaissances et des annexes 1, 2 et 3,

- 1.1. Identifier les supports de communication possibles à l'attention des personnes en grande difficulté afin de leur faire connaître les actions du CCAS et justifier vos choix.
- 1.2. Élaborer un document présentant l'appui social individualisé aux personnes susceptibles d'être concernées par ce dispositif.
- 1.3. Montrer l'originalité du revenu de solidarité active par rapport aux dispositifs existants et mettre en évidence ses limites ainsi que les moyens qui pourraient être mis en place pour les surmonter.

PARTIE 2 - Accès aux loisirs

Pour un peu plus d'un quart des enfants de 5 à 19 ans, les vacances ne sont pas l'occasion de départ du domicile, selon les données du bulletin de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ) de juillet 2006. L'équipe de travailleurs sociaux souhaite donc mettre en place, pendant les vacances d'été, une journée familiale interculturelle et sportive en collaboration avec le secours populaire. Le président du CCAS vous demande d'étudier la faisabilité de cette journée et de sélectionner les familles qui en bénéficieront.

Il vous informe que l'adjoint au maire chargé des affaires sociales vous octroie pour l'occasion une subvention de 700 €.

À l'aide de vos connaissances et des annexes 4, 5 et 6,

- 2.1. Déterminer pour le CCAS les critères de choix des participants à cette journée familiale interculturelle et sportive.
- 2.2. Établir le budget prévisionnel de cette journée et conclure quant à sa faisabilité.
- 2.3. Présenter, dans une note, des solutions au président du CCAS afin que ce projet aboutisse.

Annexe 1 : l'appui social individualisé (A.S.I.)

Principe

L'ASI est inscrit dans la loi de lutte contre l'exclusion et est géré par les Directions départementales d'action sanitaire et sociale (DDASS).

Il est destiné aux personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle (logement, santé, surendettement, mobilité, etc...) pour leur permettre de bénéficier d'un accompagnement social qui facilite leur accès et leur maintien dans l'emploi, grâce à des itinéraires contractualisés adaptés. L'ASI vise à assurer, sur la base du volontariat et de l'engagement de ses bénéficiaires, le retour à une vie personnelle et sociale autonome.

Bénéficiaires

Tout public en grande difficulté, quel que soit le dispositif dont il relève, inscrit ou non à l'ANPE. Il s'agit notamment des jeunes de 18 à 25 ans, des chômeurs de longue durée, des chômeurs âgés de plus de 50 ans, des bénéficiaires du RMI, des handicapés nécessitant un suivi particulier pour accéder à l'emploi.

Durée et droits

La durée maximale de l'ASI est de 6 mois, renouvelables une fois. Un refus ou un abandon ne peut entraîner aucune sanction. La mesure n'ouvre droit à aucune rémunération pour ses bénéficiaires.

Contenu

Un référent unique se charge de l'accompagnement global individualisé constitué :

- *Au plan social*

- l'accueil, l'écoute, l'orientation
- une aide concrète aux démarches, à l'organisation familiale et au maintien dans la formation et l'emploi
- la résolution durable des problèmes avec, si nécessaire, un accompagnement physique pour effectuer les démarches auprès des organismes sociaux (CPAM, CAF, ANPE, fonds de solidarité logement, etc...).

- *Au plan professionnel*

- l'élaboration d'un projet professionnel
- une aide à la recherche d'emploi visant le maintien dans l'emploi, y compris l'accompagnement vers les entreprises
- une aide à la résolution des difficultés relationnelles (comportement, rythme de travail, régulation, autorité) et suivi dans l'emploi.

Prescription

L'ANPE est le prescripteur principal de la mesure. Elle repère les personnes relevant de l'ASI, leur propose la mesure et leur communique les coordonnées du prestataire qui peut les prendre en charge ou prend contact directement avec lui. Une fiche de liaison permet un suivi individualisé.

Mise en œuvre

Les DDASS sont chargées, sous l'autorité du Préfet, de la mise en œuvre de l'ASI. Dans le cadre du Service public de l'emploi, elles suivent la mesure en partenariat avec l'ANPE et la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Après une estimation du nombre de personnes susceptibles de bénéficier de la mesure, les moyens à mettre en œuvre sont définis. La liste définitive des services et des organismes conventionnés est différente dans chaque département et peut être consultée à la DDASS.

Financement

Le financement, versé par la DDASS, est calculé sur la base moyenne indicative de 732 euros par bénéficiaire pour 6 mois. La DDASS engage ses crédits spécifiques qui sont abondés par ceux du Fonds social européen (FSE) et recherche des cofinancements. Les co-financeurs peuvent être le Conseil général, la Région, le Fonds d'aide et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD), etc.... Les cofinancements peuvent aussi être prévus, par exemple, dans le cadre des contrats de ville ou des fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Source : CARIF-OREF Poitou-Charentes – Juillet 2007

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2009
Économie et gestion appliquées à la profession	Code : ESEGAP	Page 4/7

Annexe 2 : le revenu de solidarité active en question

[...] Le RSA est sans doute nécessaire. Mais il ne peut être en aucune manière suffisant. C'est ce que vient de montrer avec force la dernière livraison du numéro de Recherches et Prévisions consacré aux allocataires de minima sociaux.

Que constate-t-on ? Que la plus grande partie des problèmes qui font obstacle à la reprise d'emploi des bénéficiaires de minima sociaux ne sont pas d'ordre monétaire (certains travaillent en perdant de l'argent !) mais [relèvent de] bien d'autres contraintes : contraintes « familiales », dues notamment à l'absence de modes de garde proposées aux allocataires de l'Allocation parents isolés (60 % déclarent connaître des difficultés dans leur démarche de recherche d'emploi parce qu'ils, et plus souvent elles, ne peuvent faire garder leur enfant), contraintes de santé, contraintes de transport, absence d'accompagnement vers et dans l'emploi... En somme, il est faux d'imaginer qu'ils préfèrent ne pas travailler simplement parce que le travail ne leur rapporterait pas assez. Comme le souligne Céline Marc, ce sont moins de 1 % des bénéficiaires qui invoquent un tel manque de rentabilité financière du travail comme un obstacle au retour à l'emploi.

[...] Il s'agit surtout aujourd'hui de mettre en place les moyens qui permettront à ces personnes de surmonter les contraintes auxquelles elles sont confrontées et qui les empêchent de retrouver un emploi. Les solutions se déduisent clairement [...] : mettre en œuvre un véritable service public de la petite enfance [...] ; développer des postes de travail susceptibles d'accueillir les personnes présentant des problèmes de santé ; faire bénéficier les allocataires non inscrits à l'ANPE et susceptibles de travailler des services personnalisés [...] de celle-ci, y compris de prestations lourdes de formation. Cela signifie aussi parvenir à accorder aux Rmistes les plus éloignés de l'emploi un accompagnement de qualité, en évitant l'effet de sélection et de tri bien connu des spécialistes des politiques d'emploi qui conduit le plus souvent les personnes les plus employables à bénéficier préférentiellement des moyens mis à disposition par le service public de l'emploi.

La vie des idées (24 Avril 2008)

Annexe 3 : le RSA : remède ou fracture sociale ?

[...] Le RSA, [...] ce complément financier permet aux Rmistes et aux bénéficiaires de l'allocation parent isolé, de cumuler revenu du travail et minima sociaux, pour les encourager à reprendre un emploi. Ce revenu devant augmenter dès la première heure travaillée, pour un coût moyen estimé à 1 200 euros par personne.

Mais des craintes se font déjà entendre. Ne risque-t-on pas d'enfermer les gens dans des petits boulots précaires ? C'est Valérie Létard, actuelle secrétaire d'Etat à la solidarité qui le soulignait déjà en mai 2005, dans un rapport d'étude du Sénat : « le soutien très important apporté par le RSA dès les premières heures d'activité fait craindre des pressions à la baisse sur les salaires et un renforcement du recours par les entreprises à des emplois à temps partiel ». Car tout dépend de l'emploi proposé.

[...] Enfin, beaucoup, craignent une « dualisation » au sein du monde de la pauvreté. Avec l'obligation de résultat, on risque de ne traiter que les personnes proches de l'emploi, qui bénéficieront d'un RMI renforcé, et laisser de côté les autres. [...]

Quel sera le sort de ceux qui n'ont aucune chance de s'intégrer par l'emploi en raison de problèmes psychologiques, de comportement, d'addiction ou autres. Il reste certes les fonds sociaux des départements et des CCAS. Mais quelle politique d'accompagnement et quelle solidarité nationale peuvent-ils espérer ? Sont-ils condamnés à rester en dessous du seuil de pauvreté car ils ne peuvent retrouver un emploi ? [...]

Le journal de l'Action sociale – décembre 2007

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2009
Économie et gestion appliquées à la profession	Code : ESEGAP	Page 5/7

Annexe 4 : informations relatives à la journée familiale interculturelle et sportive

Le centre sportif contacté se situe à 70 kms de la commune. Les structures d'accueil sont adaptées à un public familial. Le centre peut accueillir un effectif maximum de 96 personnes (adultes et enfants de plus de 7 ans).

Le CCAS a convenu avec le centre sportif de découper cette "journée familiale interculturelle et sportive" en deux séquences : une séquence sportive en groupe, le matin ou l'après-midi et une séquence interculturelle l'autre partie de la journée (organisée en 3 groupes encadrés chacun par un travailleur social et 2 bénévoles du secours populaire). Chaque participant s'inscrit à un atelier sportif.

Chaque atelier sportif, d'une durée de 3 heures sera encadré par un éducateur sportif du centre. Les ateliers proposés sont les suivants : kayak, équitation, spéléologie, tir à l'arc et VTT.

Le nombre de participants à chaque atelier est limité pour des raisons de sécurité :

- 8 participants par atelier pour le kayak, l'équitation et la spéléologie ;
- 12 participants par atelier pour le tir à l'arc et le VTT.

Chaque atelier aura lieu deux fois au cours de la journée en raison du nombre important de participants. Le prix de chaque atelier s'élève à 120 euros.

Le repas sera apporté par les familles.

Le secours populaire soutient ce projet (participation de 6 bénévoles et 3 travailleurs sociaux) et prévoit de verser une subvention de 500 euros.

Le transport sera réalisé par la compagnie de bus sous contrat avec la municipalité. Le trajet aller/retour coûte, pour un bus de 56 places, 335 euros.

Le CCAS prévoit de demander une participation forfaitaire de 2 euros par personne (adultes et enfants).

Annexe 5 : taux de départ en vacances selon le revenu global annuel net du ménage en euros

Revenu global annuel net du ménage en €	Taux de départ en vacances (1)
Pas de revenus	24,0
Moins de 3 000 euros par an	41,2
De 3 000 euros à moins de 4 600 euros par an	54,7
De 4 600 euros à moins de 7 000 euros par an	51,0
De 7 000 euros à moins de 9 000 euros par an	49,8
De 9 000 euros à moins de 12 000 euros par an	46,7
De 12 000 euros à moins de 15 000 euros par an	53,0
De 15 000 euros à moins de 18 000 euros par an	59,1
De 18 000 euros à moins de 23 000 euros par an	60,3
De 23 000 euros à moins de 27 000 euros par an	67,6
De 27 000 euros à moins de 37 000 euros par an	77,3
De 37 000 euros à moins de 46 000 euros par an	81,7
De 46 000 euros à moins de 68 000 euros par an	88,9
68 000 euros et plus par an	97,2
Total	64,6

(1) en % de la population totale résidant en France métropolitaine

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie 2004

Annexe 6 : part des 5-19 ans bénéficiaires d'aide au départ des caisses d'allocation familiale et des comités d'entreprise selon le revenu annuel de la famille

Revenu annuel en euros	Comité d'entreprise (en %)	CAF (en %)
< à 9 000	2,60	6,10
9 à 12 000	0,0	5,7
12 à 15 000	2,30	9,0
15 à 18 000	9,80	9,90
18 à 23 000	10,40	8,80
23 à 27 000	15,80	8,30
27 à 37 000	20,50	1,60
37 à 46 000	20,90	0,60
46 à 68 000	25,50	2,50
> 68 000	17,30	0,0

Source : Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes (OVLEJ) - Enquête permanente des conditions de vie des ménages - Insee, Enquête vacances 2004 – Direction du Tourisme